

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALZERGUES

L'an deux mil vingt-cinq et le cinq novembre à vingt heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Valzergues, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Didier FOISSAC, Maire.

**Nombre de
Conseillers : 10**
Présents : 8
Votants : 9

Présents : Mrs FOISSAC Didier, GAYRALD Jean-Claude, CANREDON Lionel VIGOUROUX Pierre, ARNAL Hugues, Mmes LAVAUD Isabelle, CARLES Elodie, OLIVIER Claire
Absents excusés : CAMBON Anne, TAMALET Mikael (procuration à Claire OLIVIER)
Secrétaire de séance : Lionel CANREDON

Convocation du :
28 octobre 2025

ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-Verbal du 29 juillet 2025,
Délibération – Cession parcelles à M. JONQUIERES,
Délibération – Achat parcelles de M. JONQUIERES,
Délibération – Extension de réseau pour le lotissement du Camp Bas,
Délibération – Dénomination de voie,
Délibération - Mise en place d'une participation financière à la protection sociale santé,
Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable,
Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,
Questions Diverses

1- Approbation du Procès-Verbal du 29 juillet 2025

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 29 juillet 2025. Il n'est fait aucune remarque et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2- Délibération – Cession parcelles à M. JONQUIERES

Le Conseil Municipal autorise la cession des parcelles cadastrées A 1464, A 1465 et A 1466 pour une surface totale de 11 m² au prix de 2€/m² à M. JONQUIERES qui les avaient sollicitées car l'escalier existant de son bien est sur le domaine public.

3- Délibération – Achat parcelles de M. JONQUIERES

Le Conseil Municipal décide d'acquérir les parcelles cadastrées A 1459, A 1460, A 1462 et A 1463 d'une superficie totale de 22 m² au prix de 2€/m² appartenant à M. JONQUIERES situées devant le nouveau logement locatif.

4- Délibération – Extension de réseau pour le lotissement du Camps Bas

Monsieur le Maire indique aux élus que le projet de construction du lotissement communal à Camp Bas (7 lots), nécessite une extension du réseau de distribution publique d'électricité.
Le Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron – S.I.E.D.A. – maître d'ouvrage a fait établir le coût de ces travaux qui s'élèvent à 21 000 € Euros H.T.
Monsieur le Maire précise que sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le S.I.E.D.A., la contribution restant à la charge de la Commune est de 6 300 € Euros.

Le Conseil Municipal autorise l'extension du réseau de distribution publique d'électricité.

5- Délibération – Dénomination des voies

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'on doit créer deux nouvelles voies pour l'adressage de la commune suite à deux nouvelles implantations.

Le Conseil Municipal valide les dénominations suivantes :

- Impasse du Vieux Pont, qui desservira la parcelle A 0035,
- Route du Puech, qui desservira la parcelle A 1032.
-

6- Délibération – Mise en place d'une participation financière à la protection sociale santé

Monsieur le Maire informe les élus qu'au 1^{er} janvier 2026, les collectivités territoriales doivent participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Le Conseil approuve la participation pour la complémentaire santé souscrite de manière individuelle par les agents et de verser 15 euros à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé labellisée,

7- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable

Nous ne pouvons pas prendre la délibération car nous n'avons pas reçu les documents.

8- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Monsieur le maire explique que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose également la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'assainissement collectif.

Monsieur le Maire présente le rapport et précise que celui-ci est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve ce RPQS.

Question diverses

Logement locatif: il est envisagé de démolir une cloison qui permettra d'agrandir une chambre et l'aménagement de placards supplémentaires. De plus, une consolidation du pignon mitoyen avec la maison de M. Jonquières s'avère nécessaire ainsi la consolidation du mur avec un pilier en béton pour un montant de travaux avoisinant les 9 000 € HT.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,
D. FOISSAC



Le Secrétaire,
L. CANREDON

